

Fiche de poste
Ministère de la justice
Direction des services judiciaires

Intitulé de poste :	Juriste assistant – Lutte contre les violences intrafamiliales
Affectation :	Ministère de la justice Direction des services judiciaires Tribunal judiciaire de Brive-la-Gaillarde
Localisation :	Boulevard du Maréchal Lyautey – 19100 BRIVE

Le juriste assistant apporte son concours aux magistrats auprès desquels il est affecté. Il se voit confier des fonctions d'analyse de fond et d'étude des problèmes juridiques les plus complexes.

Les personnes recrutées en qualité de juristes assistants pourront, sous condition d'âge et d'expérience professionnelle, bénéficier d'une voie d'accès à la magistrature dans le cadre d'un recrutement sur dossier, conformément aux termes de l'article 18-1 de l'ordonnance n°58-1270 du 22 décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au statut de la magistrature.

Les juristes assistants se voient proposer une rémunération brute annuelle comprise entre 25 000 et 30 000 euros, en fonction de l'expérience du candidat et des caractéristiques du poste proposé.

I – Missions et organisation :

Le ressort de la Cour d'appel de Limoges est composé de 4 tribunaux judiciaires et 4 conseils de prud'hommes, soit 87 magistrats professionnels et 214 fonctionnaires.

Depuis la réouverture du tribunal judiciaire de Tulle le 1^{er} septembre 2014, deux tribunaux judiciaires sont désormais implantés dans le département de la Corrèze qui compte 249 684 habitants (source INSEE 2017).

Le ressort de la juridiction briviste s'étend sur 98 communes localisées dans la partie sud-ouest du département. La population du ressort est d'environ 130 000 habitants. L'unité urbaine de Brive composée de 12 communes abrite à elle seule 75 966 habitants.

Le parquet de Brive est composé de trois magistrats, un procureur, un vice-procureur et un substitut. Trois délégués du procureur complètent l'équipe du parquet et assurent le traitement des alternatives aux poursuites. Un juriste assistant, mutualisé avec le parquet du TJ de Tulle, a notamment pour mission de développer le recours au travail d'intérêt général et de renforcer les relations de proximité avec les élus.

1- Mission générale du juriste assistant :

Le juriste assistant assiste le magistrat dans les dossiers d'une particulière technicité tant sur le fond du droit que sur l'analyse juridique et la rédaction de projets de décisions.

Sur le fond du droit et la cohérence de la motivation de la décision, il assure un travail de suivi et de coordination.

Il participe à la constitution concrète d'une véritable équipe autour du magistrat, en priorité dans les contentieux qui présentent des stocks importants, du fait d'une situation de retard ou de longs délais de traitement afin d'accélérer la réponse pénale.

Il travaille en étroite collaboration avec les magistrats et les agents du greffe pour concourir à la préparation des audiences par des recherches juridiques, des analyses juridiques et des synthèses des dossiers, et à la rédaction des décisions par la rédaction soit de projets de décisions, soit de notes ou de recherches. Il n'est amené à participer ni à la procédure, ni aux audiences, ni à assister aux délibérés.

Il se voit confier les missions suivantes, en lien avec les missions dévolues aux greffiers en positionnement d'assistance du magistrat, notamment :

- Confection de notes de synthèse et d'analyse de dossiers, recherche de jurisprudence et de doctrine ;
- Rédaction de projets de décisions et de réquisitoires ;
- Préparation des audiences : résumé des faits, des moyens et des prétentions des parties, confection du rapport pour l'audience, repérage des points de droit en débat, proposition en amont de solutions, propositions des questions à poser au cours de l'audience.

2- Contexte de la création du poste de juriste assistant affecté à la lutte contre les violences intra familiales :

A la suite du Grenelle des violences conjugales, de nombreuses mesures ont été mises en œuvre au niveau national afin de lutter contre ce phénomène préoccupant.

Dans le prolongement de la loi du 30 juillet 2020 et de la dépêche du 2 février 2021, la circulaire du Garde des Sceaux en date du 19 mai 2021, appelant à une vigilance accrue en matière de traitement des violences conjugales, rappelle la nécessité d'améliorer la circulation de l'information.

L'efficacité de l'action de chacun des acteurs nécessite un partage d'informations efficient, condition d'une protection effective de la victime et de la cohérence du suivi de l'auteur.

La dépêche du Garde des Sceaux en date du 27 mai 2021 visant à renforcer la mise en œuvre du bracelet anti-rapprochement par les juridictions, incite les parquets à instituer des comités de pilotages afin d'envisager ensemble la doctrine d'emploi des différents dispositifs utiles à la lutte contre les violences conjugales ou intrafamiliales et favoriser le partage d'informations entre les différents partenaires.

II - Description du poste

Le renfort d'un juriste assistant affecté au parquet du TJ de Brive permettrait de répondre au constat que pour être efficace, la lutte contre le phénomène de violences intrafamiliales doit intervenir à trois stades :

1. Prévention et identification du phénomène
 - Formation des OPJ aux spécificités des VIF ;

- Recrutement d'intervenants sociaux dans les commissariats et gendarmeries ;
 - Redynamisation du secteur associatif relai (présentation des outils BAF, TGD, ordonnance de protection...)
 - Convention de partenariat avec le barreau ;
 - Sensibilisation des professions médicales et paramédicales ;
 - Sensibilisation en milieu scolaire (fiches pédagogiques).
2. Prise en charge du phénomène au stade judiciaire :
- Etablissement de tableaux de suivi mensuel des procédures au sein des services de police et de gendarmerie ;
 - Mise en place d'une ligne téléphonique dédiée et/ou adresse courriel dédiée « vif » : trame de traitement systématisé et réponse pénale à court délai ;
 - Instauration d'un comité de pilotage interne à la juridiction réunissant tous les acteurs (parquet, JAF, JAP, juge correctionnel, JE, SPIP...) : suivi nominatif des dossiers ;
 - Suivi des auteurs condamnés : parquet/JAP/SPIP : outil de pilotage partagé dédié spécifiquement à l'exécution des peines (dates de sorties, courrier victime, évaluation TGD, BAR...)
3. Prise en charge pluridisciplinaire extra-judiciaire :
- Accompagnement resserré des victimes : projet de prise en charge des enfants victimes et témoins de violences intrafamiliales (projet porté par l'ARAVIC FV 19 et testé au sein du parquet de Brive dès juin 2021 prévoyant un accompagnement pluridisciplinaire pour les mineurs) et atelier « des mots pour le dire » proposé par SOS violences conjugales ; recours systématique à l'EVVI en cas de violences intrafamiliales ;
 - Prise en charge de l'auteur : projet ARSL pour une approche pluridisciplinaire de l'auteur, places d'hébergement et prévention de la récidive ;
 - Démarches auprès des structures médicales et de l'ARS : amélioration du suivi des auteurs (versant addictologie/psychiatrie) ;
 - Projet de justice restaurative.

Le juriste assistant aurait vocation, en lien et sous le contrôle du procureur de la République, à développer les trois champs de prise en charge des violences intrafamiliales, en élaboration des outils de pilotages (tableaux de suivis notamment) et en procédant à leur mise à jour en temps réel, en lien avec les services concernés (services d'enquêtes, SPIP, JAP...).

Il disposerait également de missions d'animation, notamment au sein du milieu associatif afin de fluidifier les circuits de signalement, de sensibiliser et former des publics susceptibles d'intervenir dans la prise en charge du phénomène des violences intrafamiliales.

Véritable collaborateur du magistrat, le juriste assistant a vocation à apporter ses connaissances juridiques et à pré-traiter des dossiers orientés dans une filière d'urgence dédiée aux faits de VIF (courriels de signalement, trames d'instructions type...).

III - Compétences requises :

En application des dispositions de l'article L123-4 du code de l'organisation judiciaire, le juriste assistant devra disposer au moment de son recrutement :

- soit d'un doctorat en droit
- soit d'un diplôme sanctionnant une formation juridique de niveau Bac+5 **avec deux années d'expérience professionnelle dans le domaine juridique** et que leur compétence qualifie particulièrement pour exercer ces fonctions (*le temps passé comme assistant de justice pouvant être pris en compte pour moitié*) : *travail en cabinet d'avocat, chargé de TD à l'université, juriste d'entreprise...*

Savoirs	Savoir-faire	Savoir-être
<ul style="list-style-type: none">- Maîtrise de l'organisation judiciaire- Excellent ou Très bon niveau en droit- Spécialisations recherchées : <i>à compléter impérativement</i>	<ul style="list-style-type: none">- Maîtrise de l'outil Internet ou Intranet- Qualité d'analyse, de rédaction et de synthèse- Gérer les délais, les priorités et les contraintes- Sens du travail en équipe	<ul style="list-style-type: none">- Sens de l'organisation- Disponibilité notamment géographique- Discrétion- Adaptabilité, réactivité- Capacité à travailler en équipe- Sens de la communication- Capacité à rendre compte

Renseignements et candidatures :
Cécile GUICHARD, RGRH
Rgrh.sar.ca-limoges@justice.fr
05.87.19.33.83